

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/05/2009

Réception par le Prefet : 18/05/2009

Publication : 25/05/2009



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-7-1-6

Séance du vendredi 15 mai 2009

### **DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE DE RECENSEMENT DES VOTES**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° E6-2008 du 20/03/2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général.

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Désigne pour siéger au sein de la Commission locale de recensement des votes le 8 juin 2009 :

M. Guy DAESSLE en tant que membre titulaire

et

M. Henri STOLL, son suppléant

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions